



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Avis complémentaire sur la demande de nécessité
d'actualiser l'étude d'impact
au titre de l'article R.122-18 du code de l'environnement
pour le projet modificatif de centrale photovoltaïque au sol
sur l'aérodrome de Mulhouse Habsheim,
porté par la société EDF Renouvelables France**

n°MRAe 2023APGE5

complémentaire à l'avis n°2019APGE84

Nom du pétitionnaire	EDF Renouvelables France
Commune	Habsheim
Département	Haut-Rhin (68)
Objet de la demande	Demande sur la nécessité d'actualiser de l'étude d'impact au titre de l'article R.122-18 du code de l'environnement pour le projet modificatif de centrale photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Mulhouse Habsheim
Date de saisine de l'Autorité environnementale	08/12/2022

Le Président de la MRAe Grand Est

Metz, le 5 janvier 2023

Réf : JPM / Avis n°2019APGE84

Objet : Demande au titre de l'article R.122-8 du code de l'environnement pour le projet de centrale photovoltaïque de Mulhouse-Habsheim

Dossier suivi par : Secrétariat MRAe

tél : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

[Courriel : mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur Chamlong Luc-Olivier
EDF Renouvelables
Agence de Strasbourg
8 rue Gustave Adolphe Hirn
67000 STRASBOURG

luc-olivier.chamlong@edf-re.fr

Monsieur,

En application de l'article R.122-8 du code de l'environnement, vous avez transmis en date du 7 décembre 2022, reçue le 8 décembre 2022, à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est, une demande sur la nécessité de mettre à jour l'étude d'impact en vue d'obtenir un permis de construire modificatif pour la centrale photovoltaïque de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.

Le projet modificatif consiste à optimiser la production d'électricité par une réduction à 2,70 m de la distance entre les rangées de panneaux photovoltaïques, distance initialement présentée à 3 m. Le puissance installée du parc en serait ainsi augmentée.

Depuis la production de l'étude d'impact du projet initial, un article scientifique¹ a mis en avant **la présence d'une population estimée à plus d'un millier d'individus d'une espèce végétale *Festuca rupicola* dont la seule station française se trouve dans la lande immédiatement à coté du projet.** Il est fortement probable que la station s'étendait également sur le site du projet avant qu'il ne soit mis en culture.

Après en avoir présenté votre demande en commission collégiale du 5 janvier 2023, la MRAe prend la décision suivante :

DÉCISION

Considérant que l'étude d'impact n'a pas étudié les conséquences du projet sur la population de *Festuca rupicola*, en particulier la possibilité de reconquête au sein d'un espace ouvert entre les panneaux ;

Considérant que l'étude d'impact n'a en conséquence proposé aucune mesure d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement ;

Considérant que le nouveau projet vise à réduire encore le potentiel d'habitat favorable à *Festuca rupicola* ;

Considérant que la seule population française connue ne bénéficie d'aucune mesure de gestion et son habitat d'aucune mesure de protection alors que *Festuca rupicola* est considérée « en danger » sur la Liste rouge de la flore vasculaire menacée d'Alsace ;

¹ R. Boeuf, L. Hardion, P Šmarda, J.J. Lazare, G Thébaud, T Gregor, R Portal, R Höcker, S Riba Mazas, G Besnard, & P Holveck, 2022. Des Carpates aux Pyrénées, centrées sur l'Alsace et les Vosges, analyses génétiques de quelques fétuques à feuilles fines (*Festuca* sect. *Festuca*) estimées d'intérêt régional à européen : considérations taxinomiques et syntaxinomiques. *Botanique* 8 : 37133

Considérant les conclusions de la récente COP15 relative à la biodiversité sur la nécessité de protéger les espèces menacées ;

La MRAe conclut à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact initiale du projet de centrale photovoltaïque de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim pour prendre en compte la proximité de la seule station française de *Festuca rupicola*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale

Jean-Philippe Moretau

The logo consists of the letters 'MRAe' in a bold, green, sans-serif font. A small red horizontal line is positioned directly beneath the 'A'.

Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est